

CONSEIL DE PARIS

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 MAI 2026

VCEU

déposé par Catherine LÉCUYER, Eric SCH AHL et les élus des groupes "Paris Liberté !"

relatif relatif à l'éradication du fléau du protoxyde d'azote et de la délinquance routière sur l'avenue des Champs-Élysées

Considérant la banalisation alarmante et la recrudescence intolérable de la consommation de protoxyde d'azote sur l'espace public, érigée en véritable fléau sur l'avenue des Champs-Élysées et ses axes adjacents ;

Considérant la concentration de ces nuisances extrêmes chaque week-end (du vendredi soir au dimanche soir), qui génèrent divers troubles dans l'espace public au détriment des riverains, des commerçants et du rayonnement de la capitale ;

Considérant l'escalade d'un phénomène hautement accidentogène impliquant des individus motorisés qui transforment la plus belle avenue du monde en zone de non-droit, cumulant délibérément consommation de gaz hilarant, conduites dangereuses, rodéos urbains et nuisances sonores insupportables ;

Considérant que cette combinaison de délits routiers et de consommation de substances psychoactives constitue une mise en danger délibérée de la vie d'autrui, menaçant directement la sécurité et l'intégrité physique des Parisiens et des visiteurs ;

Considérant l'engagement total, la réactivité et le courage du Commissaire de police et de ses effectifs de terrain face à cette délinquance complexe, qu'il convient de saluer et d'appuyer par des actes politiques forts ;

Considérant que si l'arrêté de la Préfecture de Police interdisant le transport, la détention et la consommation de ce gaz est une base juridique indispensable, son application nécessite aujourd'hui des moyens coercitifs décuplés pour être pleinement dissuasive ;

Sur proposition de Catherine LÉCUYER, Eric SCH AHL et les élus des groupes "Paris Liberté !", le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

1. **Décète une politique de "tolérance zéro"** et affirme publiquement son exigence d'une application stricte, systématique et sans faille de l'arrêté de la Préfecture de Police.

2. **Déploie un dispositif opérationnel massif et pérenne de la Police municipale**, chaque week-end sur le secteur des Champs-Élysées, afin de mener des opérations "coup de poing" en étroite coordination avec la Police nationale.
3. **Sollicite auprès de la Préfecture de Police la saisie et la mise en fourrière immédiate et systématique** de tout véhicule (voiture, deux-roues) impliqué dans des rodéos urbains ou dont le conducteur consomme du protoxyde d'azote au volant.
4. **Intensifie le recours à la vidéoprotection** sur l'ensemble de l'axe et de ses abords pour faciliter la verbalisation, identifier les plaques d'immatriculation des contrevenants et anticiper les points de rassemblement.
5. **Cible spécifiquement les réseaux d'approvisionnement** en renforçant les contrôles et les sanctions administratives contre les commerces de nuit peu scrupuleux et les vendeurs à la sauvette qui alimentent ce trafic directement sur la voie publique.
6. **Saisisse officiellement le Gouvernement** afin de demander un durcissement de la législation pénale nationale, visant à faire de la consommation de protoxyde d'azote au volant une circonstance aggravante majeure, au même titre que l'alcool ou les stupéfiants.